

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 JUILLET 2017 à 20 H 30

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juillet 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HOURDÉ Achille, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. HOURDÉ Achille, M. Pascal BARBAT, M. Jean-François AUTERIVES, Mme Marta PIEQUET, Mme Elodie RIVALLIN, M. André MULLER, M. Guillaume UCHWATT, M. Régis GOETHEBEUR.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marta PIEQUET

POUVOIRS : Mme Brigitte JOLY à M. Jean-François AUTERIVES, M. Gérard CHATEL à M. Guillaume UCHWATT

ORDRE DU JOUR

- 1 – Délibération approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- 2 – Délibération donnant l'autorisation de paiement au Maire des factures afférentes au marché du CTV, DETR 2017 « sécurité incendie et PMR »
- 3 – Délibération autorisant le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention financière avec la CCPO relative à l'assainissement
- 4 - Questions diverses

M. le Maire remercie tous les membres du Conseil présents à cette séance en cette saison de vacances.

Lecture est faite du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 15 juin 2012, la commune s'est engagée pour l'élaboration d'un PLU, démarche rendue nécessaire par les évolutions législatives réglementaires.

Il précise d'ailleurs que toutes les communes qui n'ont pas effectué cette démarche se trouvent désormais en RNU « Règlement National d'Urbanisme ».

Bien plus qu'un simple document réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme traduit le projet du village pour les 15 prochaines années. L'objectif est de contribuer au développement harmonieux de Jaignes tout en anticipant son développement futur et en préservant le cadre de vie des Jaignaciens.

Le PLU de la commune devait être finalisé au 30 mars 2017, cependant, lors de la première enquête publique, il a été observé que l'avis de la CDPENAF n'avait pas été sollicité. Il rappelle que cet avis n'est pas obligatoire sauf à ce que quelqu'un le réclame, ce qui fut le cas. Dans ces conditions c'est le 12/12/2016 que nous leur avons adressé les éléments et la commission s'est réunie le 19 janvier 2017 afin d'examiner le projet.

Au final, la commission de la CDPENAF a rendu un avis favorable le 20 janvier 2017. Dès lors la commune a sollicité une nouvelle enquête publique.

La deuxième enquête publique s'est déroulée du 5 mai au 5 juin 2017 et le commissaire enquêteur, à l'issue, a adressé un premier rapport dans lequel il faisait état de l'effort tout à fait exceptionnel qui avait été fait au niveau de la publicité dépassant largement les obligations légales. Il a souligné également que les informations au public avaient été bien faites, que la mairie s'est rendue disponible et la procédure avait été bien respectée.

Il indiqué avoir reçu 23 observations pour lesquelles M. le Maire rappelle que le Conseil s'est attaché à étudier toutes les demandes avec l'attention nécessaire. Il remercie le conseil pour son implication et sa disponibilité, ce qui a permis un travail d'équipe pour apporter les meilleures réponses. Il précise qu'ainsi toutes les remarques, observations ou demandes, quelles soient des personnes publiques associées, des services de l'Etat et issues du rapport du commissaire enquêteur ont fait l'objet d'adaptations, de changement et de réponses, et ceci toujours en cohérence avec la réglementation et les objectifs votés lors de la prescription du PLU qui n'ont jamais été modifiés.

Monsieur le Maire prend le temps nécessaire pour repreciser les contenus majeurs du règlement, par zone avec affichage des différents plans. Il en est de même pour la délibération et les documents dont chacun a auparavant eu connaissance au cours de la préparation et de la finalisation.

Monsieur Muller fait observer que cela fait 8 fois au moins qu'on les relie, ce qui amuse Mr Le Maire qui rappelle que la loi l'en oblige afin que chacun puisse disposer de toutes les informations concernant ce document majeur de la mandature. Il souligne que la présence massive des membres du conseil démontre l'engagement de chacun et les en remercie.

Monsieur le Maire rappelle l'historique et le déroulement de la procédure :

- Délibération du 15 juin 2012 - Mise en révision du Plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Prescription de l'élaboration et organisation de la concertation et de la consultation et transmise au contrôle de légalité le 25 juin 2012.
- Délibération du 11 décembre 2015 - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et transmission au contrôle de légalité le 5 janvier 2016.
- Première réunion publique le 14 octobre 2015 - Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Deuxième réunion publique le 16 mars 2016 qui avait pour but de présenter à la population la traduction réglementaire du PADD.
- Délibération du 16 juin 2016 - Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Aussi au-delà des modalités minimales définies lors de la prescription de la procédure, cette concertation s'est déroulée sous des formes variées tout au long de celle-ci.

La procédure suivie a donc permis d'informer et d'impliquer le public et de faire réagir toutes les personnes intéressées ou concernées sur le projet.

A travers l'analyse des requêtes, observations et avis pendant toute la durée des études lors des débats et des rendez-vous avec la population.

Selon l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertation ont bien eu lieu, le projet de PLU a donc pu être arrêté.

Après la phase de diagnostic technique, le projet de territoire de la commune a été établi.

Ce projet s'est traduit dans le PLU à travers le PADD. Au-delà du projet d'ensemble, des orientations d'aménagement sont déclinées sur certains sites, ils sont décrits à travers des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

M. le Maire remercie à nouveau les membres du Conseil pour tout le travail accompli depuis le démarrage de ce dossier d'urbanisme PLU qui protégera désormais tous les habitants de Jaignes et tous ceux qui viendront s'installer sur la commune.

La présente délibération d'approbation du PLU constitue désormais l'aboutissement de 5 années de travail et de procédures.

Sur le rapport de M. le Maire dont chacun a eu connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représenté le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2 – Délibération autorisation donnée au Maire pour mandater les factures afférentes au marché du CTV, DETR 2017 « sécurité incendie et PMR »

M. le Maire rappelle la délibération du 3 septembre 2016 relative à la délégation de signatures l'autorisant à signer des marchés et confirme que le marché du contrat triennal de voirie, la sécurité incendie et PMR ont été signés et actés.

Compte tenu que les travaux n'avaient pu être lancés, une demande de prolongation a été faite auprès du Conseil Départemental qui a répondu favorablement au report des travaux ainsi qu'à la prorogation d'une année soit jusqu'au 30 novembre 2018.

Il a donc été nécessaire de lancer des appels d'offres pour le contrat triennal de voirie mais également pour les DETR « sécurité incendie » et PMR (personnes à mobilité réduite) et CTV.

La société CPA conseils retenue et donc en charge du montage des dossiers de subventions relatif aux DETR et CTV pour la reprise des études a présenté deux factures l'une de 3000,00 € TTC et la seconde de 11.628,00 € TTC qui doivent être honorées et ainsi permettre le lancement des travaux.

Ces montants ayant été budgétés d'une part à l'article 2152 « installations de voirie » et d'autre part à l'article 21531 « réseaux d'adduction d'eau » pour mandater les factures afférentes au contrat triennal de voirie et DETR 2017, M. le Maire sollicite du Conseil l'autorisation de régler les factures à CPA Conseils pour un montant de 3.000,00 € TTC et 11.628,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à mandater la facture de la Société CPA Conseils pour un montant de 3.000,00 € correspondante au montage des dossiers de subvention et la facture de 11.628,00 € pour la reprise des études du contrat triennal de voirie.

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget 2017

3 – Autorisation donnée au Maire pour signer l'avenant n° 1 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réaliser des travaux d'assainissement pour lesquels une convention financière avait été signée en 2012 avec la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Les montants des travaux concernant l'assainissement sont estimés à :

- Rue de l'Abbaye : 40.613,00 € HT
- Rue de l'Eglise : 6.450,00 € HT
- Rue de Tancrou : 8.900,00 € HT

Afin d'intégrer ces travaux il y a lieu d'établir un avenant n° 1 à la convention financière et de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCPO pour un montant prévisionnel total HT de 55.963,00 €.

M. le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter et signer l'avenant n° 1 à la convention financière pour la réalisation des travaux d'assainissement rue de l'Abbaye, rue de l'Eglise et rue de Tancrou pour un montant total de 55.963,00 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** d'intégrer à la convention financière l'avenant n° 1 relatif aux travaux d'assainissement prévus dans les rues de l'Abbaye, de l'Eglise et de Tancrou,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 pour un montant total de 55.963,00 € HT à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et financière, et tous documents y afférents.

Questions diverses

Soirée du 13 juillet 2017

M. le Maire remercie toutes les personnes présentes à la soirée du 13 juillet qui a remporté un vrai succès populaire puisque plus de 80 participants ont été enregistrés au repas. La retraite aux flambeaux et le feu d'artifice ont rassemblés plus du double et l'ensemble fut très apprécié de tous.

Il remercie également M. Muller et son épouse, M. Auterives et M. Escuillié pour la préparation, décoration et démontage des espaces communaux et tiens à préciser que cette fête a été particulièrement agréable et réussie. Il remercie les nombreux habitants du pays venus partager ce temps de fête dans la convivialité ainsi que les membres du conseil venus eux aussi en famille.

Chômage technique de la Marne

M. le Maire informe le Conseil que des travaux annoncés sur la Marne et figurant à la carte des chômages 2017 démarreront à compter du 11 septembre jusqu'au 8 octobre 2017.

Stationnement rue de Verdun

M. Uchwatt fait observer que le stationnement rue de Verdun doit être rappelé, qu'il s'inquiète des activités liées au hangar devant le 1 de la rue de l'Abbaye et demande à Mr le Maire d'en informer la gendarmerie.

Chemin de Jaignes au hameau de Chivres

Le propriétaire riverain de ce chemin communal reliant la commune au hameau de Chivres n'ayant pas fait le nécessaire après plusieurs semaines pour dégager le chemin qui était barré par un arbre tombé en travers c'est la commune qui a dû intervenir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.